

Communiqué de presse

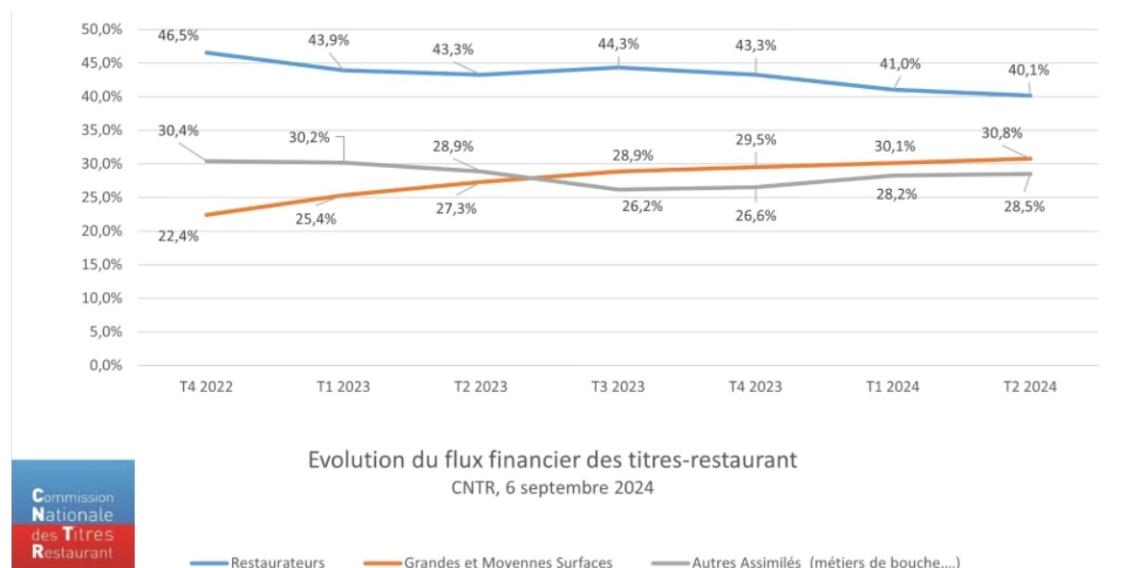
Paris, le 24 septembre 2024

Les restaurateurs refusent l'OPA de la grande distribution sur le titre-restaurant

La CNTR (Commission Nationale des Titres Restaurants) vient d'actualiser la répartition des flux financier du titre-restaurant pour le 2^{ème} trimestre 2024 et les chiffres sont une nouvelle fois, très défavorables aux restaurateurs.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2022 et l'entrée en vigueur de l'extension à tous produits alimentaires, la part de marché des grandes et moyennes surfaces a ainsi progressé de 8.4 points alors que celles des restaurateurs a reculé de 6.4 points sur la même période. **Sur 1 an, cela représente un manque à gagner de 576 millions d'euros pour les restaurateurs et un transfert d'activité de 756 millions d'euros au profit de la grande distribution. A peine 40% des titres-restaurant sont aujourd'hui dépensés dans les restaurants.**

Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants pour les restaurateurs, qu'ils n'intègrent pas l'arrivée du groupe LIDL, qui a décidé il y a quelques semaines, d'accepter les règlements en titre-restaurant.



Pour Franck Chaumes, Président UMIH Restauration, « nous souhaitons que la dérogation temporaire dont bénéficie actuellement la grande distribution ne soit pas reconduite au-delà du 31 décembre 2024. Une nouvelle prolongation de l'utilisation à tous produits alimentaires transformeraît à coup sûr le titre-restaurant en titre caddie ».

L'UMIH rappelle que le secteur de la restauration a besoin du titre-restaurant pour stimuler la fréquentation des établissements à l'heure du déjeuner. Nos entreprises sont aujourd'hui confrontées à une augmentation très importante de leurs coûts d'exploitation à laquelle il faut ajouter le remboursement des PGE.

« Tandis que l'évolution annuelle des prix à la consommation a reflué sous la barre des 2%, je ne peux pas croire que le législateur continue de dévoyer l'objet social du titre-restaurant au profit des grandes et moyennes surfaces alors que ce dispositif crée plus d'emplois et génère plus de recettes fiscales dans nos restaurants. Sans parler du rôle capital que nos PME TPE jouent dans l'aménagement du territoire et les débouchés commerciaux que nous offrons à la filière agricole ».

Et de prévenir, « *si nous ne sommes pas entendus, je demanderai que le titre-restaurant soit renommé titre-alimentation !* ».